

**MARCHE DE MISE SOUS PLI ET LIVRAISON D’UN ENSEMBLE DE BROCHURES DE COMMUNICATION**

**DOCUMENT UNIQUE**

**VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION, CANDIDATURE, ACTE D’ENGAGEMENT ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)**

SERVICES

**PROCEDURE DE PASSATION : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE en application du 1° de l’article R.4122-4-16 du code de la santé publique**

**Référence : MP-MISE SOUS PLI COMMUNICATION-2022**

Code CPV principaux :

* 64113000-1 : Services postaux relatifs aux colis
* 64121200-2 : Services de livraison de colis
* 64121100-1 : services de distribution de courrier.

Le présent document comporte 17 pages et deux annexes (annexe n° 1 : annexe financière ; annexe n° 2 répartition des brochures par CDO ainsi que leurs cordonnées).

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique sur le site internet de l’Ordre, à l’adresse électronique suivante : <https://www.ordremk.fr/ordre/marches-publics/>

Aucune transmission par tout autre moyen ne sera effectuée par l’acheteur.

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et acte d’engagement.

**Date limite de remise des offres :** **le jeudi 21 juillet 2022 à 10h**

Table des matières

[Article 1. Identification de l’acheteur 4](#_Toc107406239)

[Article 2. Identification de l’opérateur économique 4](#_Toc107406240)

[Article 2. Objet de la consultation 6](#_Toc107406241)

[2.1 Objet du marché 6](#_Toc107406242)

[2.2 Nomenclature européenne applicable (code CPV) 6](#_Toc107406243)

[2.3 Procédure de passation 6](#_Toc107406244)

[2.4 Type de marché 6](#_Toc107406245)

[2.5 Allotissement 6](#_Toc107406246)

[Article 3. Règlement de consultation 6](#_Toc107406247)

[3.1 Dispositions générales 6](#_Toc107406248)

[3.2 Documents à fournir par le candidat 7](#_Toc107406249)

[3.3 Modalités de retrait et de modification des documents de la consultation 7](#_Toc107406250)

[3.4 Pièces de la candidature 8](#_Toc107406251)

[3.6 Examen des candidatures 9](#_Toc107406252)

[3.7 Pièces exigées pour la présentation de l’offre 9](#_Toc107406253)

[3.8 Critères de sélection des offres 9](#_Toc107406254)

[3.9 Durée de validité des offres 10](#_Toc107406255)

[Article 4. Clauses techniques 10](#_Toc107406256)

[Article 5. Clauses administratives 11](#_Toc107406257)

[5.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité 11](#_Toc107406258)

[5.2 Lieu d’exécution des prestations 11](#_Toc107406259)

[5.3 Prix 11](#_Toc107406260)

[5.4 Facturation et acompte 11](#_Toc107406261)

[5.6 Documents à produire pendant l’exécution du marché 12](#_Toc107406262)

[5.6.1 Déclaration d’assurance 12](#_Toc107406263)

[5.6.2 Déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales 13](#_Toc107406264)

[5.7 Résiliation 13](#_Toc107406265)

[5.8 Traitement des données à caractère personnel 13](#_Toc107406266)

[5.8.1 Préambule–précisions terminologiques 13](#_Toc107406267)

[5.8.2 Description du traitement de données à caractères personnel 13](#_Toc107406268)

[5.8.3 Sous-traitance des activités de traitement (articles 28.2 et 28.4 du RGPD) 14](#_Toc107406269)

[5.9 Litiges et contentieux 14](#_Toc107406270)

[Article 6. Confidentialité et emploi des résultats 14](#_Toc107406271)

[Article 7. Signature du marché par le titulaire ou en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement 14](#_Toc107406272)

[Article 8. Signature de l’acheteur 17](#_Toc107406273)

# Article 1. Identification de l’acheteur

Désignation de l’acheteur :

**Conseil national de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes**

**91 bis, rue du Cherche midi**

**75006 PARIS**

Site internet : <https://www.ordremk.fr/>

L’acheteur est dénommé ci-après « CNOMK ».

Type d’acheteur :

Le CNOMK, en sa qualité d’ordre d’une des professions de santé, est soumis à la réglementation des marchés publics en application des dispositions du décret n°2019-1529 du 30 décembre 2019 relatif aux marchés passés par les conseils nationaux des ordres des professions de santé, pris pour application de la loi n° 2017-1841 du 30 décembre 2017.

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

**Madame Pascale MATHIEU,**

**Présidente du Conseil national de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R. 2191-59 du code de la commande publique auquel renvoie l’article R. 2391-28 du même code :

**Madame Sarah AMIRI**

**Madame Elodie CHARDAC**

**Juristes au Conseil national de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes**

**marchespublics@ordremk.fr**

**01.46.22.32.97**

Désignation du comptable assignataire des dépenses :

**Madame Sophie DI GIORGIO,**

**Trésorière générale de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes**

# Article 2. Identification de l’opérateur économique

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

Nom de l’entreprise et nom du représentant identifié :

*Adresse, téléphone, courriel…*

*……………………………..*

Ayant son domicile/ siège social à *…………*

N° SIRET :

*Si groupement d’entreprises :*

Nature du groupement (conjoints ou solidaires) :

Identification des membres du groupement :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation des membres** **du groupement conjoint** | ***Prestations exécutées par les membres******du groupement conjoint*** |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT** **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Identification du mandataire (nom, prénom et qualité) et coordonnées :

**Compte(s) à créditer /coordonnées bancaires :**

Nom de l’établissement bancaire :

Numéro de compte :

# Article 2. Objet de la consultation

## 2.1 Objet du marché

Ce marché a pour objet l’exécution d’une prestation de mise sous pli et de livraison d’un ensemble de brochures de communication au bénéfice du Conseil national de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes, à destination des conseils départementaux.

Ce marché a pour objet l’assemblage, le colisage, la mise en carton d’un ensemble de deux brochures et d’un dépliant, ainsi que la mise sur palette et la livraison dans 102 points différents en France et dans les départements d’outre-mer (101 conseils départementaux (CDO) ainsi que le Conseil national de l’Ordre)

L’ensemble des envois devra être effectuée **dans un délai maximum de 6 jours à compter de la date de signature du marché et de du début des prestations.**

## 2.2 Nomenclature européenne applicable (code CPV)

Codes CPV :

 - 64113000-1 : Services postaux relatifs aux colis

- 64121200-2 : Services de livraison de colis

- 64121100-1 : services de distribution de courrier.

## 2.3 Procédure de passation

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du 1° de l’article R.4122-4-16 du code de la santé publique.

Le présent contrat sera soumis au cahier des clauses administratives générales /fournitures courantes et services (CCAG/FCS) approuvé par arrêté du 19 janvier 2009.

## 2.4 Type de marché

Le présent marché est un marché de services au sens de l’article L.1111-4 du code de la commande publique, rendu applicable aux ordres des professions de santé par le décret n°2019-1529 du 30 décembre 2019 et conformément aux articles R. 4121-4-4 à R. 4121-4-30 du code de la santé publique.

Le présent marché est un marché forfaitaire au bénéfice de l’attributaire

## 2.5 Allotissement

Le marché n’est pas alloti.

2.6 Montant estimatif du marché

Le montant estimé du marché est de 40 800 € HT.

# Article 3. Règlement de consultation

## 3.1 Dispositions générales

Durée d’exécution du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d’un mois à compter de sa notification, sans possibilité de reconduction.

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Recours à la négociation

Le CNOMK pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Le CNOMK se réserve toutefois la possibilité d’attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Opérateurs économiques

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d’entreprises.

Conformément aux dispositions des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique, les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

## 3.2 Documents à fournir par le candidat

* Le présent document complété, daté et signé.
* Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment remplies et datées (formulaire DC1, DC2 versées dans le DCE ou équivalents) ;
* Un mémoire technique faisant une courte présentation du soumissionnaire et de ses références, les modalités d’acheminement et les tarifs proposées selon annexe financière jointe au présent document unique.

## 3.3 Modalités de retrait et de modification des documents de la consultation

Les candidatures et offres sont à transmettre obligatoirement par voie dématérialisée à l’adresse mail : Marchespublics@ordremk.fr, sous la référence **« MP-MISE SOUS PLI COMMUNICATION-2022** ».

Les plis doivent parvenir avant la date et l’heure limite de réception des offres fixée en page de garde du présent document.

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et heure limite ne seront pas acceptées.

L’envoi dématérialisé permet de scinder deux fichiers ou deux groupes de fichiers permettant d’ouvrir individuellement et de façon chronologique la partie « candidature » et la partie « offre », appelées respectivement « *enveloppe électronique* » et « *enveloppe offre* ».

**La remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.** Le dépôt des plis par voie matérialisée n’est pas autorisé à l’exception de l’envoi d’une copie de sauvegarde qui est strictement identifiable.

**Signature électronique**

Les candidatures et l’acte d’engagement transmis par voie électronique sont signés au moyen d’un certificat de signature électronique.

**Copie de sauvegarde**

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

- « *Copie de sauvegarde – ne pas ouvrir » ;*

*- Offre pour : Intitulé de la consultation ».*

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante et avec les mentions suivantes :

Conseil National de l’Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

91bis, rue du Cherche Midi

75006 Paris

COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR

OFFRE POUR : MP-MISE SOUS PLI COMMUNICATION-2022

La copie de sauvegarde doit parvenir avant la date et l’heure limite indiquée en page de garde du présent règlement. Il appartient aux candidats d’assumer les risques inhérents au délai d’acheminement postal.

Elle ne sera ouverte que dans les cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée.

**Présentation des dossiers et format des fichiers**

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;

- Macros ;

- ActiveX, Applets, scripts, etc.

**Antivirus**

Tout fichier constitutif de la candidature et de l’offre doit être traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.

PRESENTATION DE LA CANDIDATURE :

## 3.4 Pièces exigées pour la présentation de la candidature

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

* Lettre de candidature ou formulaire DC1, dûment rempli et daté ;
* Déclaration du candidat ou formulaire DC2, dûment rempli et daté.

Le CNOMK préconise l’utilisation des formulaires DC1 et DC2 (versés sur la plateforme dédiée et sur le site du ministère de l’économie et des finances).

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants, tels que prévu à l’article R.4122-4-22 du Code de la santé publique :

1° Les renseignements concernant la situation juridique du candidat

* Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique ;
* Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
* Renseignements sur l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés, mentionnés aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

2° Les renseignements permettant d’évaluer les capacités économiques et financières du candidat

* Une déclaration concernant le chiffre d’affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d’affaires du domaine d’activité faisant l’objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l’entreprise ou du début d’activité de l’opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d’affaires sont disponibles

3° Les renseignements permettant d’évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat

* Le chiffre d’affaires concernant les prestations de services réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou de tout autre moyen de justifier de la capacité du candidat à réaliser les prestations objets du marché ;
* La liste des références du candidat équivalent à celles de la présente consultation ;
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

## 3.6 Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées au regard des éléments produits à l’appui de la candidature et conformément aux articles R.4122-4-20 et R.4122-4-22 du code de la santé publique. Les dispositions des articles L.2141 à L.2141-14 du code de la commande publique, relatifs aux motifs d’exclusions de la procédure de passation, sont applicables à la présente consultation.

Conformément aux dispositions à l’article L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique, le candidat ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner obligatoire. Le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure.

## 3.7 Pièces exigées pour la présentation de l’offre

* Le présent document complété, daté et signé ;
* Un mémoire technique faisant une courte présentation du soumissionnaire et de ses références, les modalités d’acheminement et les tarifs proposées selon l’annexe n° 1 dénommée
* L’annexe financière dûment complétée, datée et signée (annexe n° 1).

## 3.8 Critères de sélection des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont rejetées (art. R.4122-4-26 du code de la santé publique).

Les offres des candidats admis à l’analyse de leur proposition seront notées et classées selon trois critères, qui se subdivisent eux-mêmes en sous-critères. Le tableau ci-dessous détaille les notes maximales, les formules de notation et les coefficients affectés à chacun des critères.

Les notes obtenues pour chacun des sous-critères seront additionnées pour obtenir une note totale sur 100.

|  |
| --- |
| **Mise sous plis et livraison** |
| **Critères** | **pondération**  |  |
| **Cout**  | 50% | Assemblage, colisage, mise en carton, mise sur palette suivant une répartition précise dans l’annexe 2 jointe au présent document  |
| **Délais**  | 50% | En France métropolitaine et DOM TOM |
|  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Règles de calcul des critères :**

* Calcul de la note pour le critère coût : ((coût le plus bas proposé par les soumissionnaires) x (pondération du sous-critère)) / coût proposé par le soumissionnaire.
* Calcul de la note pour les délais : ((délai le plus court proposé par les soumissionnaires) x (pondération du sous-critère)) / délai proposé par le soumissionnaire.

*Règles d’arrondi :*

*Si le chiffre des centièmes des notes intermédiaires et finales est :*

*0, 1, 2, 3 ou 4, le chiffre des dixièmes est arrondi par défaut au dixième inférieur ;*

*5, 6, 7, 8 ou 9, le chiffre des dixièmes est arrondi par excès au dixième supérieur.*

Les offres sont classées par ordre décroissant de note finale obtenue. Le candidat dont l’offre est arrivée en première position est pressenti pour l’attribution du marché.

## 3.9 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à un mois à compter de la date limite de réception des offres.

# Article 4. Clauses techniques

## 4.1 Définition des prestations souhaitées

Ce marché a pour objet l’assemblage, le colisage, la mise en carton suivant une répartition précise d’un ensemble de deux brochures et d’un dépliant ainsi que la mise sur palette et la livraison dans 102 points différents en France et dans les DOM TOM.

**La répartition**

**79 681** guides et déontomètres doivent être distribués dans les 101 CDO selon la répartition **par conseil départemental des différentes brochures se trouve dans l’annexe 2 intitulé** « *livraison brochures adresses CDO* ».

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DEPARTEMENTS** | **Nombre de dépliants« deontometre »** et **brochures « violences sexuelles »** | **Nombre de brochure« Pathologies sérieuses »** |

Les **20 319 guides et déontomètres restants** devront être stockés au sein de l’entreprise attributaire.

Celle-ci devra prévoir pour ces 20 319 guides, **à une date ultérieure indiquée par le Conseil national,** la livraison de ces guides et déontomètre, pour une livraison au siège du Conseil national : **l’entreprise attributaire compactera les guides et déontomètres par pack de 1000 / 2000 ou 3000 exemplaires** pour la livraison ultérieure au siège du Conseil national.

**Pour ces livraisons, l'entreprise attributaire devra à chaque fois compacter les guides le plus possible afin de faciliter le stockage par l'adjudicateur.**

## 4.3 Délais de colisage, mise en carton et livraison

Le soumissionnaire proposera son meilleur délai pour la livraison des brochures ; le critère délai sera évalué en jours calendaires à compter de l’attribution du marché, selon la formule de notation précisé dans le tableau « critères de notation ».

L’ensemble des envois se situera nécessairement sur le territoire français, y compris les quatre conseils départementaux des départements d’outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) et devra être effectuée dans un **délai maximum de 6 jours à compter de la signature du marché, date de l’exécution des prestations.**

Le fichier contenant l’ensemble de différentes adresses de livraison des colis par CDO est communiqué en annexe n° 2.

Le titulaire devra faire parvenir les brochures dans des emballages adaptés aux produits afin d’en assurer la bonne distribution et de préserver l’intégrité du contenu.

Les colis devront être résistants afin d’assurer :

- L’étanchéité

- Tout dégât extérieur inhérent aux manipulations effectuées par le transporteur.

# Article 5. Clauses administratives

## 5.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité

Le présent marché est régi par les documents ci-après, qui, en cas de dispositions contradictoires, prévalent dans l'ordre suivant :

1. le document unique, complété à l’article 1 et signé par le(s) candidat(s) et le représentant du CNOMK ;

2. le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services dans sa version approuvée par arrêté du 19 janvier 2009 ;

3. le cas échéant, les annexes relatives à la co-traitance ou la sous-traitance (formulaire DC4) ;

4. l’offre technique du (des) titulaire(s) du marché.

5.2 Lieu d’exécution des prestations

* Livraison des 79 681 guides et du déontomètre à l’ensemble des conseils départementaux de l’Ordre des masseurs kinésithérapeutes listés dans l’annexe n° 2   aux horaires d’ouverture :

o Des guides « Pour une relation thérapeutique saine et sécurisée : prévention des violences sexuelles au sein d’un cabinet de kinésithérapie » ;

o Des dépliants « Déontomètre, échelle de la relation thérapeutique » ;

o Des guides « Pathologies sérieuses pour les kinésithérapeutes en soin primaire » ;

- stockage des 20 319 guides à l’adresse de l’entreprise attributaire ;

- livraison des guides restants à une date ultérieure indiquée par le Conseil national de l’Ordre des masseurs kinésithérapeutes, 9 bis rue du cherche midi 75006 PARIS, aux horaires d’ouverture.

## 5.3 Prix

**Forme du prix**

Le prix définitif est un prix ferme non révisable.

## 5.4 Facturation et acompte

La modalité de règlement est le virement.

Le règlement des factures d'honoraires est mensuel, sur présentation d'une facture adressée avant le 5 du mois suivant, d'un montant d' 1/12ième , par courrier simple au CNOMK ou par mail au comptable référent du CNOMK :

|  |
| --- |
| Conseil national de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK),Direction des affaires financières91bis, rue du Cherche Midi,75006 PARIS |

L’émission de factures mensuelles ne donnera pas lieu au paiement d’acomptes.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le titulaire remet au CNOMK un décompte, une facture ou un mémoire précisant les sommes auxquelles il prétend du fait de l'exécution du marché et donnant tous les éléments de détermination de ces sommes ; il joint, si nécessaire, les pièces justificatives, notamment les tarifs et barèmes appliqués.

5.5 Pénalités et réfaction

En cas de non-respect par le titulaire du marché de ses engagements contractuels, c’est-à-dire la non-exécution d’une des prestations attendues ou le retard d’exécution par rapport aux échéances fixées, celui-ci encourt une pénalité calculée selon les modalités définies à l’article 14.1 du cahier des clauses administratives générales/fournitures courantes et services (CCAG/FCS).

Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard ou d’indisponibilité.

Celles-ci sont encourues après une mise en demeure adressée par courriel au titulaire de respecter ses obligations (le titulaire devra fournir une adresse courriel à cet effet) restée sans réponse dans un délai de 8 jours suivant cet envoi.

## 5.6 Documents à produire pendant l’exécution du marché

### 5.6.1 Déclaration d’assurance

Le titulaire assume la responsabilité de l'exécution des prestations, y compris en cas de sous-traitance. Dans un délai de **6 (six) JOURS à compter de la notification du marché** et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier être titulaire d'une police d'assurances :

* au titre de la responsabilité civile ;
* garantissant les tiers en cas d’accidents ou de dommages causés par l’exécution de la prestation ;
* couvrant les responsabilités résultant des principes dont s’inspirent les articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code civil.

Il est responsable des dommages que l'exécution des prestations peut engendrer : à son personnel, aux collaborateurs de l’acheteur ou à des tiers ; à ses biens, aux biens appartenant à l’acheteur ou à des tiers.

Il s'engage à remettre, sur simple demande écrite, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie.

Le titulaire s'engage à informer expressément l’acheteur de toute modification de son contrat d'assurance.

### 5.6.2 Déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales

Pendant toute la durée du marché, le titulaire doit fournir :

* Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l’organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales ;
* Les attestations et certificats de paiement délivrés par les administrations fiscales et sociales.

## 5.7 Résiliation

Les clauses mentionnées au chapitre 6 du CCAG/FCS sont applicables au marché sous réserve des stipulations ci-dessous.

Le cas échéant, la résiliation pour l’un des motifs suivants :

* Pour événements extérieurs au marché et à relatifs à la capacité du titulaire à exécuter le marché ;
* Pour faute du titulaire ;
* Absence de garanties complémentaires exigées au titre des capacités (absence d’interdiction de soumissionner) ou des assurances (paragraphe 5.6.1) malgré une relance par courrier ou courriel en recommandé avec accusé de réception.

**ne donne lieu à aucune indemnisation du titulaire.**

Le cas échéant, la résiliation pour l’un des motifs suivants :

* Événements liés au marché et indépendants de la volonté du titulaire ;
* motif d’intérêt général ;

**donne lieu à une indemnisation limitée à 5% de la part non exécutée du marché.**

## 5.8 Traitement des données à caractère personnel

### 5.8.1 Préambule–précisions terminologiques

Le responsable de traitement au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) est le titulaire du présent marché, les sous-traitants sont les prestataires éventuels du titulaire du marché pour la réalisation de l’objet de celui-ci, et l’acheteur est le CNOMK.

Les parties s’engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel.

### 5.8.2 Description du traitement de données à caractères personnel

Le titulaire est autorisé à traiter pour le compte du CNOMK, pour la durée du présent marché, les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les prestations. La transmission de ces données a pour unique finalité la facilitation de l’exécution du présent contrat et n’autorise en aucun cas un retraitement ou une diffusion en dehors des services concernés.

Le CNOMK et le titulaire traitent, chacun pour son propre compte, en qualité de responsable de traitement distinct, pour leurs propres finalités, des données personnelles. A ce titre, chaque partie agissant ainsi en tant que responsable de traitement s’engage à traiter ces données personnelles en conformité avec la règlementation sur la protection des données, y compris le RGPD et la loi Informatique et Libertés.

Au terme du présent contrat, objet du traitement des données à caractère personnel du CNOMK, le titulaire s’engage à détruire les données à caractère personnel du CNOMK, après s'être assurée auprès de que ce dernier dispose de ces informations.

Le titulaire s’engage à fournir au Client, à première demande, un certificat de suppression des données à caractère personnel du CNOMK.

### 5.9 Litiges et contentieux

Le présent marché est régi par le droit français.

Avant tout recours devant les juridictions compétentes, chaque partie s’engage à privilégier la voie du règlement amiable des litiges.

En cas de non résolution amiable des litiges, le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

# Article 6. Confidentialité

Toutes les informations communiquées par le Conseil national ou ses membres sont réputées de nature confidentielle, sauf si elles ont été expressément mentionnées comme publiques, et ne peuvent être utilisées par le titulaire que pour les besoins du présent contrat.

Le titulaire s'interdit d'exploiter de quelque manière que ce soit, à son profit ou au profit de tiers, les travaux résultant des missions exécutées dans le cadre du présent contrat.

# Article 7. Signature du marché par le titulaire ou en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses, conditions administratives et exigences techniques, j’accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et le signataire,

 [ ]  s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

 [ ]  engage la société ……………………… sur la base de son offre ;

[ ]  l’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

à exécuter les prestations demandées au prix indiqué ci-dessous :

Après avoir pris connaissance du présent document unique, et conformément à ses clauses,

[ ]  Le signataire

[ ]  s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

[ ]  engage la société ……………………… sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

[ ]  l’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

**À exécuter les prestations demandées (tarif global et forfaitaire)**

[ ]  aux prix indiqués ci-dessous :

[ ]  Taux de la TVA :

[ ]  Montant hors taxes:

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : ……………………………………………………………………………….

Montant hors taxes arrêté en lettres à : ………………………………………………………...................................

[ ]  Montant TTC :

Montant TTC arrêté en chiffres à : ………………………………………………………….......................................

Montant TTC arrêté en lettres à : ………………………………………………………………………………………..

**Signature du marché par le titulaire individuel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité****du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

**Signature du marché en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(*[*article R. 2142-23*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730641&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2342-12*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728949&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

[ ] conjoint OU [ ]  solidaire

 [ ]  Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

 [ ]  pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

[ ]  pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

 [ ]  ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

[ ]  Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :*(Cocher la case correspondante.)*

[ ]  donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

[ ]  donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

 [ ]  donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

 *(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

# Article 8. Signature de l’acheteur

L’offre du candidat est acceptée à ……………………….., le ……………………

*Signature :*

*(Représentant de l’acheteur habilité à signer le marché)*